




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-366**

**Séance publique du**

**6 octobre 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1245297-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : CHEMIN XXXXX - EMLACEMENT RÉSERVÉ N° 379 - ACQUISITION DES  
PARCELLES CADASTRÉES SECTION LZ N° XXX, XXX ET XXX**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



Secrétariat Général  
Direction Foncier et Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 3.1  
Acquisitions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame FERNANDEZ Stéphanie

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : CHEMIN XXXXX - EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 379 - ACQUISITION DES  
PARCELLES CADASTRÉES SECTION LZ N° XXX, XXX ET XXX- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Plan Local d'Urbanisme a défini un emplacement réservé n° 379 intitulé « Elargissement du Chemin XXXXX ».

Dans le cadre des aménagements autorisés par la commune dans son secteur, la XXXXX, propriétaire des parcelles cadastrées section LZ n° XXX, XXX et XXX incluses dans l'emplacement réservé susvisé, s'est rapprochée de la Ville pour finaliser les modalités de cession.

Ces parcelles représentent une surface globale de 1 686 m<sup>2</sup> répartie ainsi :

- LZ n° XXX pour : 610 m<sup>2</sup>,
- LZ n° XXX pour : 1 034 m<sup>2</sup>,
- LZ n° XXX pour : 42 m<sup>2</sup>.

Le prix de cession retenu a été défini à 8 430,00 € Hors Taxes.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition des parcelles cadastrées section LZ n° XXX, XXX et XXX, d'une surface globale de 1 686 m<sup>2</sup> incluses dans l'emplacement réservé n° 379 ;
- **DIRE** que le prix d'acquisition s'élève à 8 430,00 € Hors Taxes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Ville.

DL.2023-366 - CHEMIN XXXXX - EMPLACEMENT RÉSERVÉ N° 379 - ACQUISITION  
DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION LZ N° XXX, XXX ET XXX-

Présents et représentés : 53  
Présents : 45  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

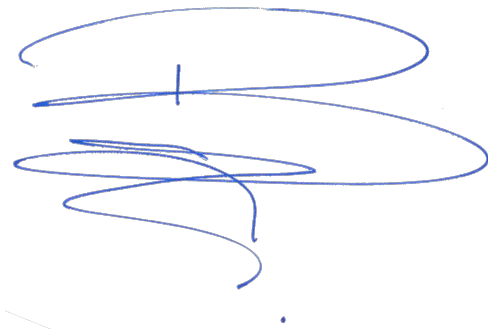
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Département :  
BOUCHES DU RHONE

Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : LZ  
Feuille : 000 LZ 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1250

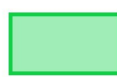
Date d'édition : 27/07/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

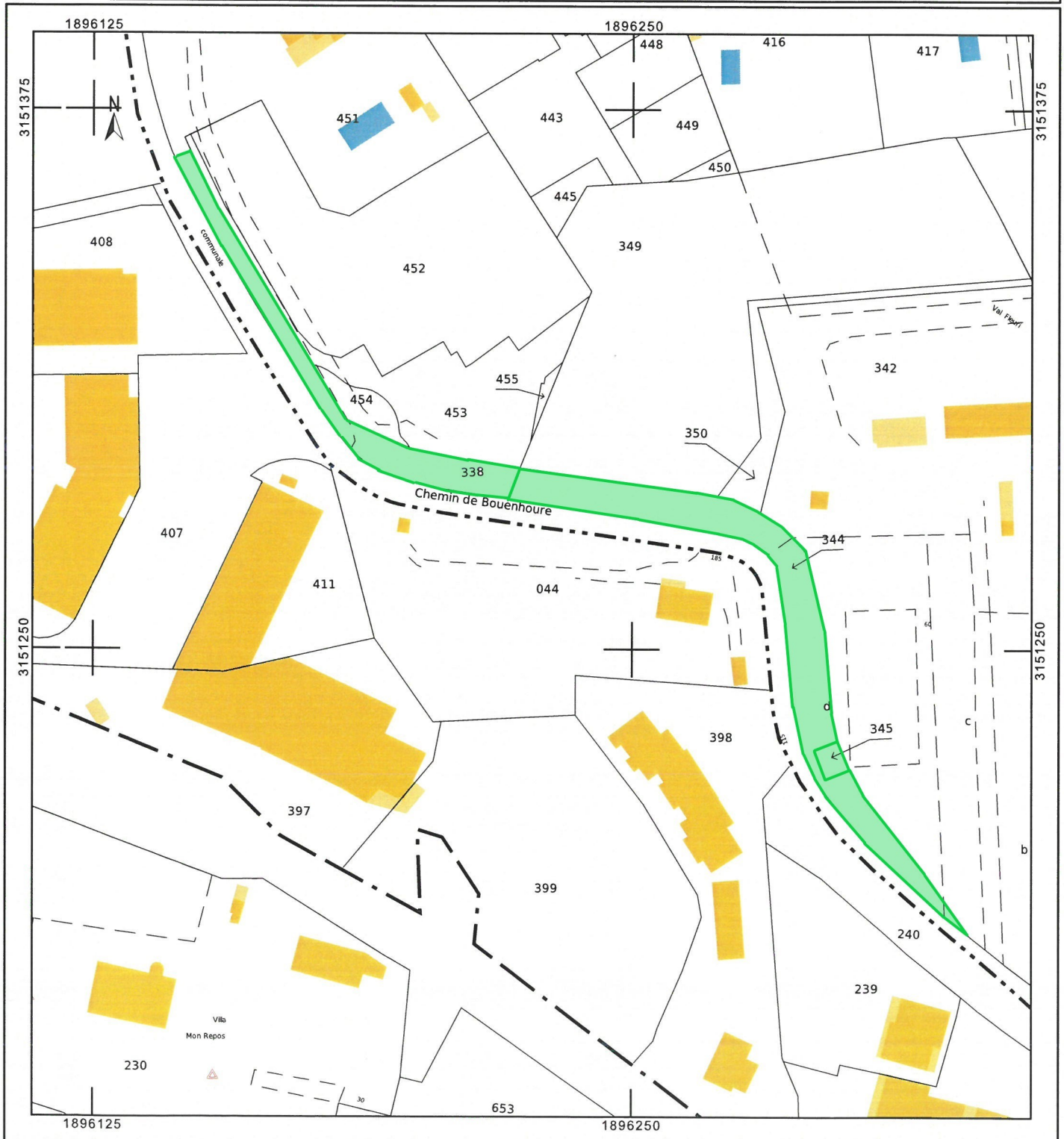
## Chemin de Bouenhour

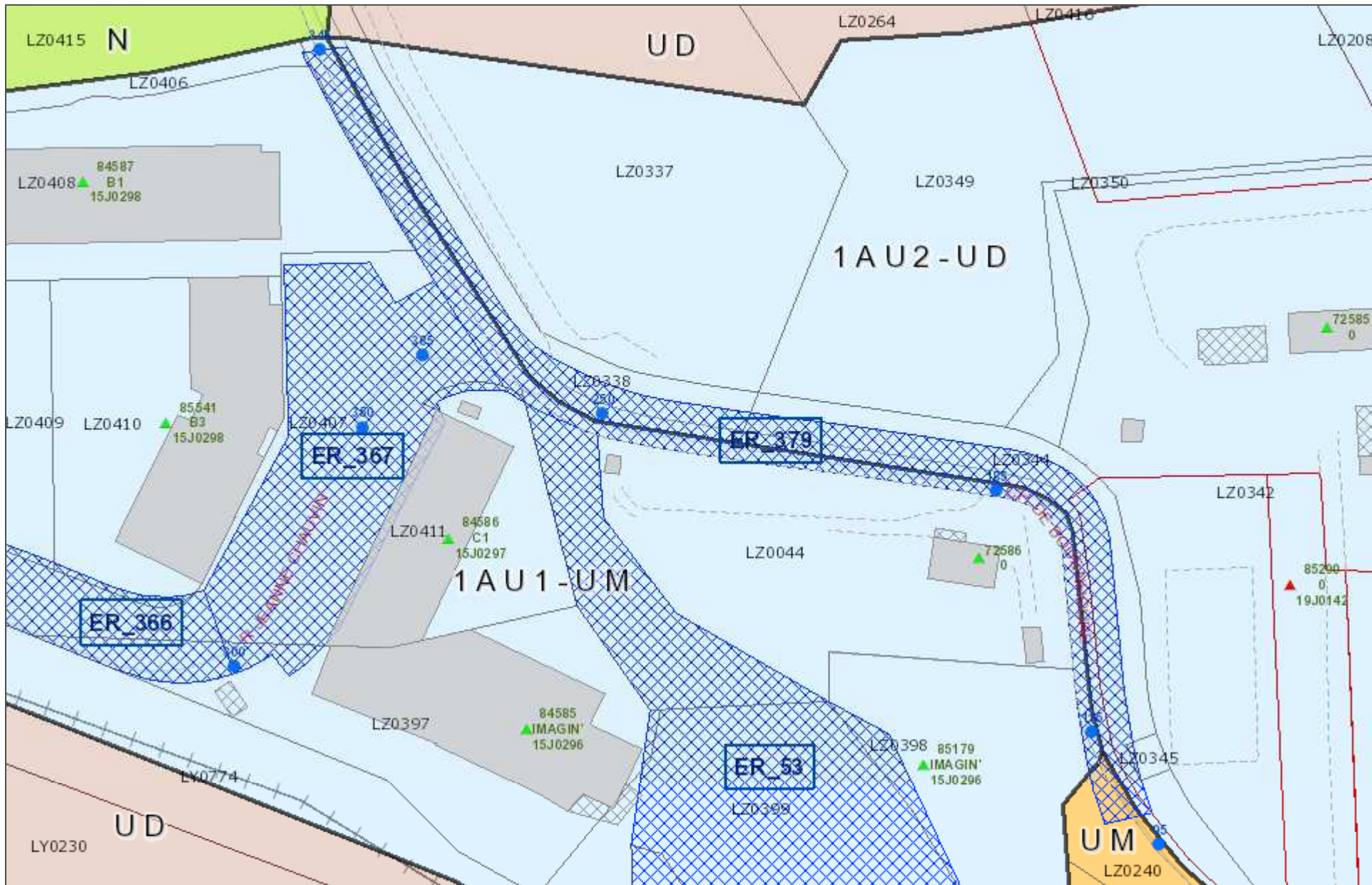
 Emprises à acquérir par la  
commune

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D' AIX  
10 avenue de la Cible 13626  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 00 -fax  
cdf.aix-en-  
provence@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





### Légende

Communes

Communes

